

Motion 3138

pour un plan de désengagement des logiciels propriétaires et des solutions d'hébergement numérique états-uniens

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 21A de notre constitution qui assure l'intégrité des données que l'Etat de Genève détient et sa participation à l'objectif de souveraineté numérique de la Confédération ;
- la dépendance croissante de nos institutions aux solutions numériques propriétaires produites par des entreprises sises aux Etats-Unis ;
- l'aide-mémoire sur les risques liés au cloud de Privatim¹ (Conférence des préposés suisses à la protection des données) qui rappelle que « les fournisseurs de services soumis au CLOUD Act doivent accorder aux autorités nord-américaines un droit d'accès aux données enregistrées. Celui-ci doit être accordé même si la sauvegarde n'intervient pas aux Etats-Unis, mais, par exemple, dans un Etat de l'Union européenne ou en Suisse » ;
- l'inquiétante évolution du pouvoir exécutif états-unien, qui agit désormais sans considération pour le droit international et multiplie les abus de pouvoir ;
- l'information publiée par *Le Temps* du 17 juin 2025², qui révèle que l'Etat de Genève a pris la décision de recourir progressivement aux applications « Microsoft 365 » qui imposent un service par abonnement et un hébergement des données sur des serveurs dont l'emplacement est inconnu ;
- les risques énormes pour l'intégrité de nos données, ainsi que notre dépendance à ces outils ;
- les risques économiques que ces abonnements nous font courir, le montant à payer pouvant augmenter sans négociation possible ;
- la stratégie économique des géants de l'informatique qui rend croissante notre dépendance à leurs services ;

¹ https://www.privatim.ch/wp-content/uploads/2023/10/privatim_Cloud-Merkblatt_v3_01_20220203_def_FR.pdf

² <https://www.letemps.ch/cyber/donnees-personnelles/exclusif-l-etat-de-geneve-a-discretement-fait-le-choix-de-renforcer-sa-dependance-a-microsoft>

- la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 2165³ qui reconnaît les risques ici mentionnés et affirme que « face à un cadre légal transatlantique qui pourrait être appelé à évoluer défavorablement, le canton de Genève s'emploie à développer des alternatives locales, basées sur des clouds souverains ou des logiciels open source » ;
- le choix de plusieurs collectivités publiques (Land de Schleswig-Holstein, municipalités danoises...) de faire passer leur administration aux logiciels libres ;
- l'engagement de la DINUM (division interministérielle du numérique) française d'opérer une transition vers le numérique libre⁴ ;
- l'annonce, le 9 juin 2025, de la ministre du numérique danoise de s'engager dans la transition de l'administration publique du pays vers le numérique libre⁵ ;
- que les services pédagogiques de toutes les écoles primaires et les cycles d'orientation fonctionnent, depuis plusieurs années, exclusivement sur des logiciels libres ;
- les nombreuses entreprises hautement spécialisées dans le numérique que notre canton et notre région comptent et qui bénéficieraient des retombées économiques et scientifiques d'un désengagement de l'Etat des sociétés informatiques états-uniennes,

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer un plan de désengagement des logiciels et services d'hébergement propriétaires pour passer progressivement, mais le plus rapidement possible, l'entier de ses services sur des logiciels libres ;
- à produire chaque année un rapport sur les résultats et les difficultés de la transition vers le numérique libre.

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE02165A.pdf>

⁴ <https://cnnumerique.fr/paroles-de/le-logiciel-libre-dans-la-strategie-de-letat-entretien-avec-stephanie-schaer>

⁵ <https://politiken.dk/viden/tech/art10437680/Caroline-Stage-udfaser-Microsoft-i-Digitaliseringsministeriet>